



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Elections municipales

Question écrite n° 1040

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin attire l'attention de Mme le ministre des affaires européennes sur la proposition de directive que vient d'adopter la Commission des communautés européennes sur le droit de vote des ressortissants des Etats membres de la CEE aux élections municipales de l'Etat de résidence ainsi que leur éligibilité dans les conseils municipaux. Il lui demande quelle sera la position du Gouvernement français quand cette question viendra devant le Conseil européen.

Texte de la réponse

Reponse. - Le document COM-99-371 final du 24 juin 1988 présentant la proposition de directive sur le droit de vote des ressortissants des Etats membres aux élections municipales dans l'Etat membre de résidence a fait l'objet d'une transmission à la présidence du Conseil des communautés européennes le 29 juin dernier. Ce document fait suite à l'engagement pris par la commission vis-à-vis du Parlement européen de présenter au cours du premier semestre 1988, une directive reconnaissant ce droit aux citoyens des Etats membres, comme complément politique à l'intégration économique et sociale. Cette proposition, fondée sur l'article 235 du traité, entraînera la consultation du Parlement européen et, à la suggestion de la Commission du Comité économique et social au cours du premier semestre 1989. Le conseil devrait, pour sa part, statuer au cours de l'année 1990 sur ce projet. Le Gouvernement français procède actuellement à l'étude de cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1040

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2208